

Déclaration

95/1

**NOTES POUR UNE ALLOCUTION
DE
L'HONORABLE CHRISTINE STEWART
SECRÉTAIRE D'ÉTAT (AMÉRIQUE LATINE ET AFRIQUE)
À L'OCCASION DES 10^{es} CONSULTATIONS ANNUELLES
ENTRE LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET
LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU COMMERCE INTERNATIONAL
EN PRÉVISION DE LA 51^e SESSION
DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES
(30 JANVIER — 10 MARS 1995)**

**OTTAWA (Ontario)
Le 17 janvier 1995**



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada

Mesdames et Messieurs,

Je suis heureuse de me retrouver de nouveau parmi vous à l'occasion des consultations entre le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et les ONG qui se consacrent à la défense des droits de la personne, en prévision de la 51^e session de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Ces consultations font partie intégrante du processus de formulation de la politique étrangère du Canada concernant les droits de la personne. J'aimerais donc vous remercier de votre participation, et vous donner l'assurance que le ministre [des Affaires étrangères] et moi-même prendrons connaissance des résultats des consultations avec un vif intérêt.

L'excellente réputation dont jouissent les ONG canadiennes sur la scène internationale est bien méritée. En fait, les progrès accomplis par le Canada dans la promotion des droits de la personne à l'échelle internationale sont attribuables pour une bonne part au partenariat des plus efficaces établi entre le gouvernement et les ONG. Notre collaboration en faveur de la création de la charge de rapporteur spécial sur la violence contre les femmes, à l'occasion de la dernière session annuelle de la Commission, en constitue une bonne illustration. Depuis un an, nos représentants et nos organisations sont demeurés des chefs de file dans ce secteur, par exemple en aidant le rapporteur à décider de la meilleure façon de s'acquitter de son important mandat.

Ces consultations avec les ONG sont les plus vastes et les mieux structurées que le gouvernement tient chaque année sur les droits de la personne. Je sais néanmoins que la plupart d'entre vous entretenez un dialogue suivi avec le Ministère, soit par des échanges de lettres ou des rencontres avec le ministre Ouellet, M. Chang ou moi-même, soit en discutant avec les fonctionnaires du Ministère. S'il nous arrive souvent de ne pas nous entendre sur la stratégie à suivre, je suis persuadée qu'en tant que Canadiens, nous croyons tous fondamentalement en l'importance d'encourager le respect universel des droits de la personne. Ce dialogue permanent est indispensable à la définition de la position du gouvernement, tant auprès d'instances multilatérales telle la Commission des droits de l'homme qu'en ce qui a trait à nos politiques bilatérales.

La promotion des droits de la personne et de la démocratie constitue un principe fondamental de la politique étrangère du Canada, un principe qui rend compte des valeurs canadiennes. Ainsi qu'on l'a vu dans le rapport du Comité mixte spécial chargé de l'examen de la politique étrangère du Canada, les Canadiens et les Canadiennes attendent des élus et des représentants du gouvernement qu'ils assurent la défense des principes démocratiques qui constituent le fondement de notre société. Essentiel à la paix et à la prospérité internationales, le respect des droits de la personne est indispensable à la création d'un environnement mondial favorable à la promotion des intérêts

des Canadiens et des Canadiennes. J'ajouterai que la charte des Nations Unies oblige tous les pays membres à encourager le respect universel des droits de la personne. Pour le Canada, les principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme sont enchâssés dans les règles du droit international coutumier, auxquelles tous les gouvernements sont tenus de se conformer.

Les droits de la personne ne représentent pas uniquement un but énoncé dans la charte des Nations Unies. Ils ont aussi un lien direct avec les objectifs onusiens en matière de sécurité, de développement et d'assistance humanitaire. Le Canada a joué un rôle important dans la décision de créer la charge de haut commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme, dont le vaste mandat vise la promotion et la protection de ces droits, la prévention des violations, l'assistance technique et la coordination des activités relatives aux droits de la personne dans l'ensemble du système des Nations Unies. J'aimerais connaître vos vues sur la façon de rendre cette charge le plus efficace possible, car il nous reste encore à transposer ce mandat sur le plan pratique, à intégrer les activités du haut commissaire et d'autres mécanismes de promotion des droits de la personne dans le travail qu'accomplit l'Organisation au niveau politique et sur les plans de la sécurité et du développement, et dans ses opérations de prévention et de maintien ou de rétablissement de la paix.

J'aimerais insister sur ce dernier point, les nombreux déplacements que j'ai effectués cette année en qualité de secrétaire d'État pour l'Amérique latine et l'Afrique m'ayant fermement convaincue que la paix et la sécurité sont inextricablement liées au respect des droits de la personne.

Les deux problèmes sont liés. D'une part, la guerre et l'agitation civile provoquent de toute évidence de graves violations des droits les plus fondamentaux de la personne. Nous avons tous en mémoire l'exode massif des réfugiés fuyant le Rwanda l'été dernier. Jour après jour, la télévision nous a montré ces horribles images d'hommes, de femmes et d'enfants mourant du choléra dans la boue des camps de réfugiés, et de nombreuses autres personnes victimes de massacres dans leur pays, où sévit encore la menace de nouvelles exactions. D'autre part, ce sont souvent les violations non réprimées des droits de la personne qui finissent par provoquer des conflits si tragiques.

J'en suis ainsi amenée à croire personnellement que si les nations du monde ne peuvent pas toujours intervenir pour empêcher de telles tragédies humaines, les gouvernements soucieux d'assurer le respect des droits de la personne, dont le nôtre, doivent se tourner vers la prévention des conflits et la médiation. C'est le rôle habituellement joué par les Casques bleus, mais ceux et celles d'entre nous qui se rendent dans des

coins reculés du globe au nom de notre gouvernement sont de plus en plus nombreux à être convaincus qu'il nous faut miser davantage sur les méthodes « douces » de prévention des conflits que sont l'alerte rapide, la médiation, l'établissement de rapports de confiance et l'éducation.

Dans son *Agenda pour la paix*, le secrétaire général des Nations Unies a abondamment parlé du lien existant entre le respect des droits de la personne et la prévention des conflits. Si la plupart d'entre vous connaissez cet important document, vous êtes nombreux à ne pas être au courant de la déclaration du ministre Ouellet à Ouagadougou, des observations du premier ministre à Budapest, ou encore de mes propos au sommet de Miami, dans lesquels est établi un rapport direct entre l'intérêt que porte le Canada aux droits de la personne et la nouvelle façon d'envisager la prévention des conflits, de même que les initiatives sur ce plan. Il convient maintenant que le gouvernement dont je fais partie, et les groupements comme les vôtres, collaborent avec les nombreuses collectivités concernées afin d'établir des stratégies, de trouver les fonds nécessaires et de passer à l'action pour que la prévention des conflits et le respect des droits de la personne figurent ensemble à l'ordre du jour.

Les tragédies survenues au Rwanda et en ancienne Yougoslavie font ressortir l'importance des droits de la personne dans la diplomatie de l'alerte rapide et de la prévention. Il nous faut poursuivre nos efforts en vue du renforcement de ces liens à la Commission - par exemple, dans les résolutions sur les exodes massifs et sur le bon fonctionnement des organismes chargés de faire respecter les traités, dont le Canada se fait habituellement l'avocat.

Nous sommes tous convaincus de l'existence d'un lien entre le respect des droits de la personne et la nécessité d'une action plus efficace en matière de prévention des conflits. Pouvons-nous nous le permettre? D'après moi, ce qu'il convient de se demander, c'est bien plus si nous pouvons nous permettre de fermer les yeux jusqu'à ce qu'il soit trop tard. Le Worldwatch Institute, un groupe de recherche établi à Washington, a publié une étude qui met en doute la validité d'une telle façon de penser. Quand la crise du Rwanda a éclaté, on considérait que l'investissement de 115 millions de dollars dans une opération de maintien de la paix représentait une dépense excessive. Quelques mois plus tard, les États-Unis s'étaient à eux seuls engagés à consacrer un demi-milliard de dollars à l'assistance aux victimes de la catastrophe humanitaire. La contribution du Canada s'est élevée à près de 70 millions de dollars, maintien de la paix compris.

Voilà donc pourquoi nous continuerons de plaider en faveur d'une augmentation des ressources affectées au programme des droits de l'homme des Nations Unies : 1 p. 100 du budget ordinaire, c'est

bien peu quand on songe à la priorité accordée à ces droits dans la Charte, et c'est nettement insuffisant compte tenu des besoins réels auxquels doivent tenter de répondre le haut commissaire et le Centre pour les droits de l'homme à Genève. Il va de soi que nous devons aussi améliorer les résultats qu'obtiennent les Nations Unies dans ce domaine, et favoriser une meilleure coordination des activités des différents mécanismes de défense des droits de la personne dans l'ensemble du système des Nations Unies.

En prévision du sommet mondial sur le développement social qui se tiendra à Copenhague en mars, et de la Conférence mondiale sur les femmes à Beijing en septembre, il nous faut parallèlement voir à ce que l'égalité des femmes fasse partie intégrante des questions auxquelles s'intéresse l'ensemble du système des Nations Unies. Au sein de la Commission, nous maintiendrons nos efforts afin que les droits de la femme figurent parmi les droits de la personne dont la promotion est assurée dans le cadre d'une foule d'instruments et de mécanismes.

Vous avez déjà commencé à discuter de la situation dans certains pays. Je sais que dans bien des cas, les tiraillements au sein de la Commission, et ses méthodes apparemment obscures, vous inspirent un sentiment de frustration que je partage. Mais il importe de se rappeler que malgré ses imperfections, la Commission bénéficie de la caution morale de la communauté internationale dans ses délibérations et ses actions. Elle représente la principale instance où est examinée la situation des droits de la personne partout dans le monde, et celle où les problèmes particuliers sont débattus en profondeur et négociés par les gouvernements. Le gouvernement canadien pense que les interventions de telles instances multilatérales ont généralement plus de chances d'influer vraiment sur les attitudes des gouvernements que des actions bilatérales isolées.

Le respect des droits de la personne est également indispensable à la création des conditions propices au développement durable, des progrès réels et permanents ne pouvant être réalisés que là où les hommes et les femmes peuvent participer directement, sur un pied d'égalité, à la prise des décisions dans leur milieu. Parallèlement au maintien de notre appui réel aux droits de la personne, à la saine gestion des affaires publiques et au développement de la démocratie, par le biais de nos politiques d'assistance bilatérales, nous devons encourager l'inscription de ces objectifs prioritaires dans les programmes multilatéraux. Il nous faut aussi appuyer le travail des Nations Unies axé sur les constitutions, les systèmes électoraux, les institutions judiciaires et de défense des droits de la personne, et la formation.

Le gouvernement canadien ne manque aucune occasion d'aborder la question des droits de la personne aux tribunes internationales.

Mais le moment est venu de transposer nos paroles en actes en offrant une assistance créatrice et pratique à d'autres pays – comme nous le faisons par exemple en faveur d'Haïti, dont nous encourageons le développement des institutions, dont nous formons les policiers et où nous appuyons les travaux d'une commission de la vérité. Si nous négligeons certains des éléments sur lesquels doit compter toute société libre et démocratique qui place le respect des droits de la personne au haut de l'échelle de ses priorités, nous risquons d'être hypocrites.

Vous savez que M. Léonard Legault, l'un des membres les plus expérimentés et les plus distingués du service diplomatique, est le nouveau représentant du Canada auprès de la Commission des droits de l'homme. Après l'avoir rencontré, j'ai acquis la certitude qu'il s'acquittera fort bien de sa tâche. M. Legault espère que vous profiterez des consultations pour le rencontrer afin de discuter avec lui des points qui vous préoccupent particulièrement. Le gouvernement dont je fais partie et les ONG que vous représentez doivent continuer à travailler de concert à la promotion et à la protection des droits de la personne partout dans le monde. Je suis convaincue que ces deux jours de consultations faciliteront la poursuite de cet objectif pendant la 51^e session de la Commission des droits de l'homme.

Merci.